

PÔLE DE PROFESSIONNALISATION METIERS DE L'HORTICULTURE

Fonction Agent Horticole

Parcours Professionnalisant Horticulture

Durée : 19 mois

Formation professionnalisante de niveau 3

Code ROME : A1414, A1402

Le métier : Au sein de structures publiques ou privées (Entreprises, Collectivités Territoriales), un(e) Agent(e) Horticole réalise des activités visant à multiplier des végétaux en production horticole.

La formation : Le parcours de formation permet d'acquérir et de développer un ensemble de compétences transversales et professionnelles nécessaires à l'exercice à un emploi d'Agent Horticole. A l'issue de la formation, le/la stagiaire aura développé des compétences, en situations professionnelles, lui permettant de :

- S'organiser dans son activité et adapter son action en fonction des conditions rencontrées et des instructions reçues,
- Appliquer des méthodes, des procédures, des techniques et des consignes en tenant compte des contraintes internes à l'entreprise,
- Réaliser les différentes opérations de multiplication des végétaux en respectant les consignes données,
- Rendre compte de son activité à son responsable.

Déroulement de la formation : Le déroulement du parcours de formation se compose de deux grandes phases : une phase de formation Préparatoire de 5 mois, suivie d'une phase de formation professionnalisante de 14 mois. Le détail organisationnel du parcours se présente ainsi :

Informations générales

Formation Préparatoire de 5 mois
suivie de la formation
professionnalisante de 14 mois.

Conditions d'entrée

- Être reconnu Travailleur Handicapé
- Être orienté par la MDPH

Aptitudes et prérequis

- Travail en équipe
- Port de charges supérieur à 10kg
- Aptitudes aux postures physiques contraignantes (travail à genoux, debout) et au travail selon les conditions climatiques (froid, en plein air)
- Intégrité manuelle complète au moins d'une main
- Niveau de compétence langagière B1 du CECRL

Contact

Chargée des Admissions

01 69 25 66 60

admissions@esrpjeanmoulin.fr



Durée totale : 19 mois

PÔLE DE PROFESSIONNALISATION METIERS DE L'HORTICULTURE

Fonction Agent Horticole

Parcours Professionnalisant Horticulture

Durée : 19 mois

Formation professionnalisante de niveau 3

Code ROME : A1414, A1402

Organisation pédagogique : La formation d'Agent(e) Horticole repose sur la démarche pédagogique de l'Approche par Compétences. Cette démarche consiste à mettre les stagiaires en position d'action dans l'ensemble du processus de formation. Ce principe pédagogique induit une perspective situationnelle visant la mobilisation de compétences et implique fortement les apprenants dans une démarche interactive, inclusive et participative.

La formation propose des modalités pédagogiques diversifiées visant à permettre le développement et la mise en œuvre, en situations de travail réelles ou simulées, de compétences professionnelles et transversales dont la finalité est de se professionnaliser sur le métier d'Agent(e) Horticole afin d'accéder et d'occuper directement après la sortie de formation un emploi dans une structure privée.

La formation repose sur un principe d'individualisation des parcours visant à permettre une progression selon les objectifs et les besoins individuels, organiser des points d'étape en équipe pluridisciplinaire, des temps d'évaluation de compétences suivis de remédiations appropriées. La formation repose également sur un principe d'alternance entre temps de travail en groupe et temps de travail individuel.

Métiers visés et débouchées professionnelles : La formation d'Agent Horticole conduit les stagiaires à occuper dans diverses structures publiques ou privées des emplois de :

- Aide Horticole / Maraîcher(e)
- Aide Pépiniériste
- Aide Champignoniste
- Greffeur/Greffeuse
- Ouvrier(ère) Horticole / Maraîcher

Elle permet de cibler :

- les entreprises de production horticole ;
- le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales ;
- les entreprises de travail temporaire ;
- les entreprises de location de végétaux ;
- les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production ;
- les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale ;
- certaines entreprises à caractère associatif

Validation de la formation : La formation d'Agent Horticole est une formation professionnalisante sanctionnée par l'obtention du Certificat de Compétences Professionnelles N° 1 du Titre Professionnel OPH (Multiplier des végétaux en production horticole). Cette validation correspond à l'obtention d'un Bloc de Compétence constitutif d'un Titre Professionnel et inscrit au RNCP.

**ETABLISSEMENT ET SERVICES DE READAPTATION PROFESSIONNELLE
JEAN MOULIN**

8 rue Roger Clavier, 91700 FLEURY-MEROGIS

Contact Admission : admissions@esrpjeanmoulin.fr ☎ 01 69 25 66 60

Standard ☎ 01 69 25 66 00

www.esrpjeanmoulin.fr